

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.038

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 21 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 mars 2019

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 mars 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme COUDIGNAC représentée par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU  
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD DUCHÉRON

**ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS** : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX ET DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – RAPPORT ANNUEL 2018/2019

**RAPPORTEUR** : Mme ROY

**VOTE** : UNANIMITÉ

Conformément aux prescriptions du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, la Ville de Royan a procédé en 2010 à la création de son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

La réglementation impose également aux villes de plus de 5000 habitants, la mise en place d'une commission d'accessibilité capable tous les ans d'évaluer l'évolution du taux d'accessibilité de la voirie sur le territoire communal et des espaces publics communaux.

L'indice d'accessibilité de l'année 2010 (années de référence) était de 39,66. Cet indice est calculé sur la base d'itinéraires et de cheminements permettant de relier différents pôles d'attraction de la ville. Il faut préciser que l'indice potentiel de notre commune est de 80.

La Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 30 janvier 2019 pour établir le Rapport Annuel de l'année 2018/2019.

En 2018, la ville a réalisé sur les itinéraires définis par le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux, des travaux d'aménagement en faveur des personnes handicapées ou en situation de handicap pour un montant de 33 120 € TTC. L'indice calculé pour l'année 2018 est de 50,00. Il était de 49,03 en 2017.

Par ailleurs, il faut souligner que hors des itinéraires définis par le plan et pour répondre à l'attente des usagers, la ville a procédé dans le cadre de ses travaux de voirie 2018, à des aménagements d'accessibilité supplémentaires, pour un montant de 431 568 € TTC. Ces prestations ne rentrent pas dans le calcul de l'indice.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, l'année 2018 a été principalement consacrée à la mise en accessibilité extérieure et intérieure du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (CAREL), ainsi que l'implantation d'un sanitaire PMR automatisé à Pontaillac.

En 2019, la Commission Communale d'Accessibilité a évoqué plusieurs projets spécifiques d'amélioration en matière d'accessibilité que la collectivité envisage de réaliser :

- Des travaux de réparation des revêtements de trottoirs sur le boulevard Briand pour éviter les chutes à proximité des platanes.
- Après la réalisation en 2018 d'une rampe PMR, la poursuite des travaux d'accessibilité au CAREL comprenant :
  - o L'installation de mains courantes sur l'escalier principal.
  - o La création d'un accès et d'une « loge » dans le local de l'ancienne régie permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'auditorium.
- L'installation d'un sanitaire automatisé accessible PMR à proximité de la plage du Chay au croisement de la file du bac et du chemin piétonnier du Fort du Chay.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le rapport d'accessibilité annuel 2018/2019 qui, d'une part, porte le coefficient d'accessibilité de la voirie communale à 50 % et, d'autre part, décrit les avancées réalisées pour certains bâtiments en matière de travaux de mise aux normes d'accessibilité.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative aux plans d'accessibilité,
- Vu le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006,
- Vu le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux établi en 2010,
- Vu le rapport d'accessibilité annuel 2018/2019 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'approuver le rapport annuel 2018/2019 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public, établi par la Commission Communale d'Accessibilité, qui :
  - porte l'indice d'accessibilité à la voirie communale pour l'année 2018 à 50 %,
  - décrit les études et travaux de mises en accessibilité réalisés au Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (CAREL) ainsi que pour les sanitaires publics,
  - évoque les projets spécifiques d'amélioration en matière d'accessibilité, que la collectivité envisage de réaliser en 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 mars 2019

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH



# Rapport de la Commission communale d'Accessibilité 2018 / 2019

(30 janvier 2019)

**« AUCUN GRAND PROJET NE PEUT  
ÊTRE ÉLABORÉ NI PENSÉ  
SANS ACCESSIBILITÉ »**



[Accessibilité du C.A.R.E.L](#)

**Eva ROY**

Conseillère Municipale déléguée au Handicap, à l'Accessibilité et à l'Autonomie, à la Politique de la Ville et Permanences handicap

## **THEMES DES ANNEES 2018 & 2019**

### **PREAMBULE**

- 1) **PLAN TROTTOIRS, TROTTOIRS boulevard Aristide BRIAND & WC ACCESSIBLES**
- 2) **ACCESSIBILITE C.A.R.E.L. AUDITORIUM**
- 3) **MAIRIE MISE EN ACCESSIBILITE**
- 4) **WC GROUPE SCOLAIRE JEAN PAPEAU**
- 5) **QUESTIONS DIVERSES**

### **CONCLUSION**

## **Assistaient à la réunion, les membres de la commission communale pour l'Accessibilité :**

- Madame Eva ROY, Conseillère Municipale déléguée au Handicap, à l'Accessibilité et à l'autonomie, à la Politique de la Ville, Vice-Présidente de la Commission Communale pour l'Accessibilité
- Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint
- Madame Marie-Noëlle PELTIER, Adjointe déléguée aux Travaux, aux Monuments Historiques ou Classés, aux Aires de Jeux
- Monsieur Philippe CAU, Adjoint délégué aux Affaires Financières, au Budget, à l'Aérodrome et aux Nouvelles Technologies - Cyberatlantys
- Madame Nelly SERRE, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, à l'Enfance et Petite Enfance, Messenger des Séniors
- Monsieur Gilbert LOUX, Conseiller Municipal délégué à la Vie Associative et aux grands projets
- Madame Bernadette GIRAUDINEAU, représentant l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles (A.V.H.)
- Monsieur Didier BILLY, représentant l'Association des Paralysés de France (A.P.F.)
- Monsieur Claude MERCERON, représentant l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens (A.F.T.C.)
- Monsieur Jacques NOIZET, représentant l'Association des Donneurs de Voix – Bibliothèque Sonore de Charente -Maritime

## **Etaient invités :**

- Madame Eliane CIRAUD-LANOUE, Adjointe déléguée aux Affaires Culturelles et à la Santé – Programme PENSA
- Monsieur Christophe VILAIN, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)
- Madame Marie-Agnès RAMPNOUX, Trésorière de l'Association Equilibre

## **Au titre des services :**

- Monsieur Yves TRICAUD, Directeur Général Adjoint des Services
- Monsieur Fabrice STRADY, Responsable des Services Administratifs
- Monsieur Patrick DEGOUY, Directeur des Services Techniques
- Monsieur Laurent CHITTY, Responsable de la subdivision Bâtiments
- Monsieur Philippe PLATON, Responsable du Bureau d'Etudes Bâtiment
- Monsieur Sylvain BELLET, Responsable du Bureau d'Etudes Voirie Réseaux Divers (V.R.D.)
- Monsieur Philippe LAVISSE, Bureau d'Etudes Bâtiments
- Monsieur Laurent PHILIPPON, Service Bâtiments
- Monsieur Freddy KLIMMECK, Responsable du Centre Technique Municipal (C.T.M.) et de la Régie Hygiène – Plages – Marché – Ecoles (H.P.M.E.) Monsieur Pascal FERRÉ, Bureau d'Etudes Voirie-Réseaux Divers (V.R.D.)

## PREAMBULE

Depuis 2010, la ville de ROYAN a développé une forte volonté politique au niveau de l'accessibilité et du bien-être de ses concitoyens.

Cet engagement s'est confirmé davantage en 2014, où la somme engagée s'est établie à 500 000 €/an de dépenses en voirie, trottoirs et mise en accessibilité des bâtiments communaux par les Ad'ap (agendas d'accessibilité programmée).

Le constat de 2018 fait ressortir que cette somme est devenue dérisoire et ne correspond plus à la réalité, tant les besoins sont nombreux, notamment en toilettes accessibles.

Le PAVE (plan d'aménagement des espaces publics et de la voirie), quant à lui, évolue et atteint 50% d'accessibilité, pour un objectif fixé à 80% : une gageure.

### **1) PLAN TROTTOIRS, TROTTOIRS boulevard Aristide BRIAND & WC ACCESSIBLES**

Dans le cadre des budgets 2017-2018, la Ville de Royan a poursuivi son effort en matière d'aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite, **pour un montant total de 464 688 € TTC.**

Une partie des travaux (33 120 €) a été réalisée sur l'itinéraire défini par le réseau primaire de déplacement pour handicapés du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics communaux, approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Royan en date du 18 février 2011.

L'autre partie (431 568 €) a été réalisée hors Itinéraire.

Ces aménagements comprennent notamment :

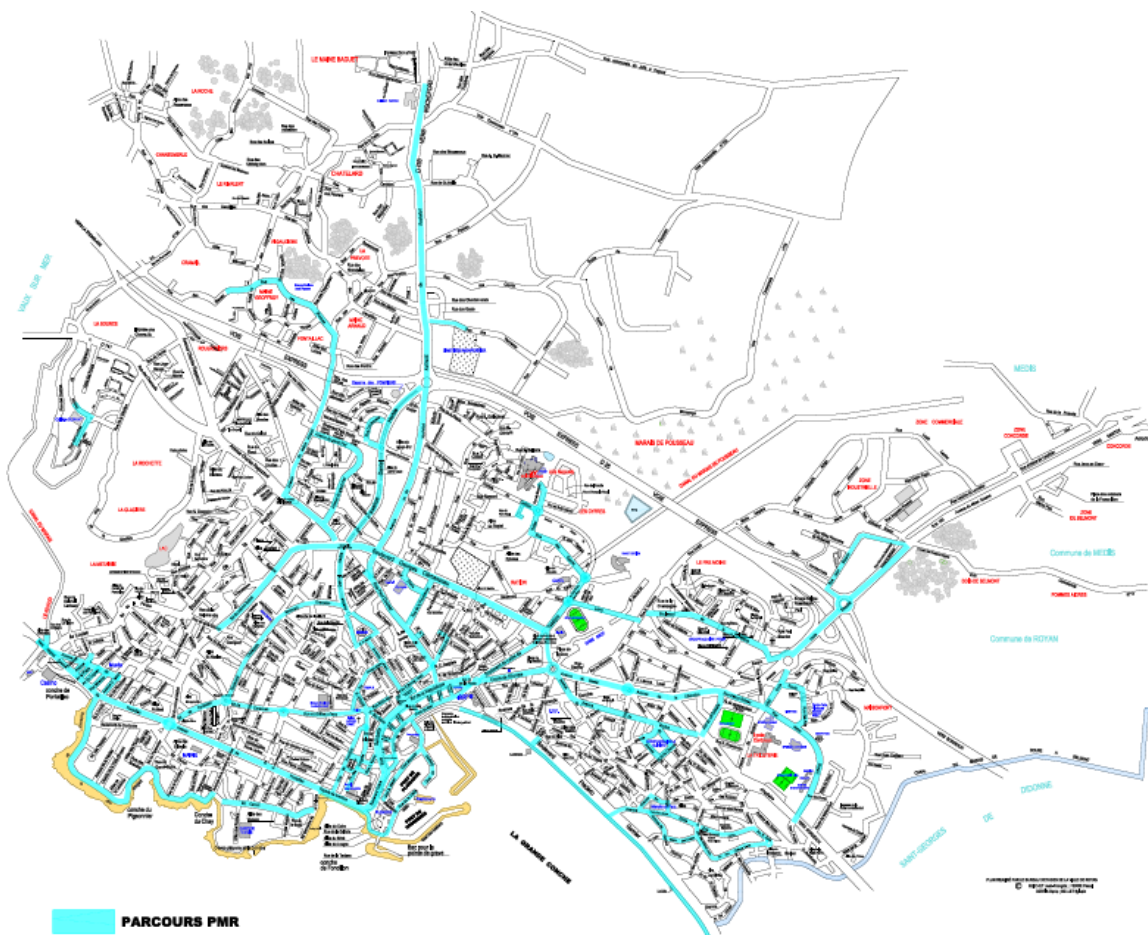
Abaissement de trottoir ..... 89

Pose de bande podotactile ..... 56

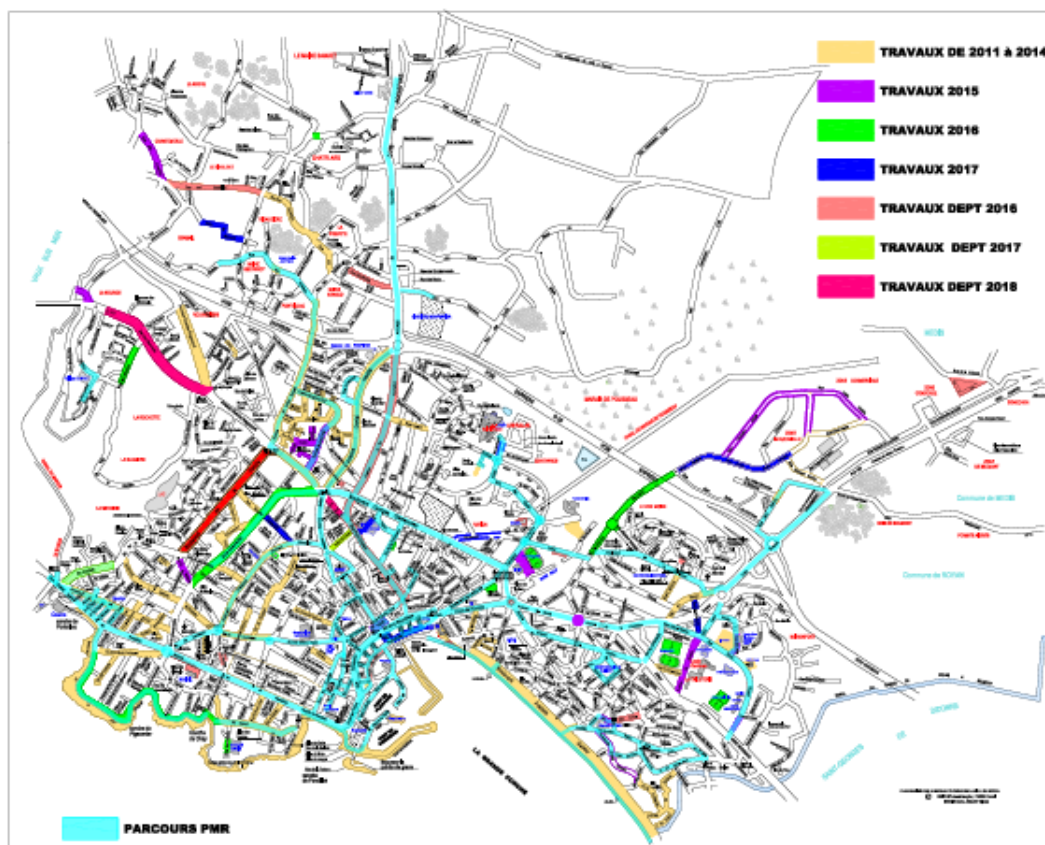
Indice	Date de révision	Objet de la révision
39.66 %	2010	Création
46.27 %	08 Novembre 2014	commission annuelle 2014
Proche des 50 %	30 Janvier 2019	commission annuelle 2019



**Parcours P.M.R. au 31.12.18**



**Travaux réalisés de 2011 à 2018**





## Débats :

M. CAU demande si le coût de 1% d'indice peut-être calculé ? Les services indiquent qu'il est difficile de ressortir un tel chiffre, vu la grande variété des types de travaux, mais ils vont essayer de trouver une présentation tendant vers la demande.

### **Boulevard BRIAND, maillon important de l'attractivité de la ville.**

Etat actuel du cheminement pour tous les usagers :



M. TRICAUD propose d'organiser une visite pour évaluer le type et le coût des travaux à envisager. De plus il faudra recalibrer les passages piétons par rapport aux carrefours, pour une plus grande sécurité des malvoyants, et prévoir la pose de bandes podotactiles, de manière à ce qu'elles soient dans la deuxième partie de l'axe du passage, afin de laisser un peu plus de temps aux voitures pour s'arrêter.

Mme. ROY rappelle que toute installation de toilettes publiques, doit impérativement répondre aux normes d'accessibilités. De plus, il y a lieu d'installer des patères dans les toilettes publiques, à une hauteur permettant leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

### Rappel de l'article L114

Créé par Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 2 (M) JORF 12 février 2005 modifié par Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 2 (V)

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

### **Aménagement de WC accessibles à Pontailiac**



**Inauguration – juillet 2018**

## 2) ACCESSIBILITE C.A.R.E.L. - AUDITORIUM

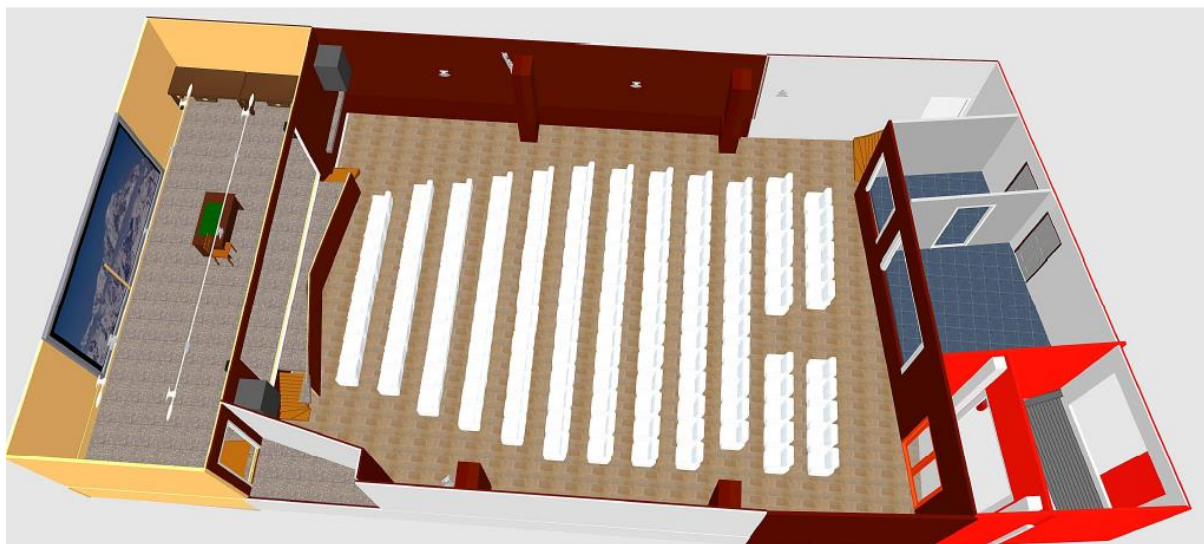
L'accessibilité au C.A.R.EL. a été réalisée en 2018, avec la création d'une « rampe trottoir » contournant le bâtiment et reliant directement les places de stationnements à l'entrée principale. Le coût de ces travaux est de 19 500,00 € TTC.

En 2019, des mains courantes sur l'escalier principal compléteront l'accessibilité, pour un coût de 6 000,00 TTC.



L'accessibilité à l'auditorium du C.A.R.E.L. sera réalisée selon une des deux propositions qui ont été présentées.

L'aménagement des locaux en haut de la salle consistera à utiliser les locaux « régie » et la petite salle à côté (voir schéma ci-dessous). Cet aménagement est estimé, avec les travaux annexes, à 20 000,00 € TTC.



Equipement pour les diffusions en audiodescription : la salle Jean GABIN répond à cette demande. A partir du moment où la diffusion du spectacle intègre cette option, la technique est simple et a fait ces preuves. Il est noté que le nouveau complexe cinéma, le LIDO, est, lui aussi, équipé, mais que quelques problèmes ont été relevés par les utilisateurs. M CLECH propose, en tant que référent, de remonter l'information au directeur du cinéma.

### **3) MAIRIE /MISE EN ACCESSIBILITE**

Même si la Ville a satisfait à son obligation d'avoir un service de substitution Etat Civil, elle doit cependant réfléchir, dans les années à venir, à son accessibilité. Des solutions de visio-conférences peuvent être utilisées mais, dans un proche avenir, il faudra rendre accessibles les, tout locaux comme la salle du conseil municipal. Des projets devront faire l'objet d'études et de recherche de financements.

Une discussion sur l'accessibilité des logements est lancée, des financements existent-ils ?, portés par l'ANAH ?

Le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) prendra en compte le vieillissement de la population et permettra l'édification d'ascenseurs sur les bâtiments, en tenant compte des règles d'urbanisme, de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) et ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), afin de permettre la réalisation de 20% de logements accessibles dans le parc immobilier privé, et permettre ainsi de vieillir à domicile.

#### **4) WC GROUPE SCOLAIRE JEAN PAPEAU**

Le débat porte sur les choix possibles lors d'une opération prévue dans les Ad'ap et l'intégration dans une opération de plus grande envergure.

Pour les WC du groupe scolaire Jean PAPEAU, la demande, pour répondre à l'accessibilité, était de créer uniquement un WC accessible. L'étude de ce projet a fait cependant apparaître une insuffisance générale de sanitaires, le manque de séparation des sanitaires élèves / enseignants et femmes / hommes. Le projet a donc été étoffé, pour aboutir à un budget largement au-dessus des estimations Ad'ap, entraînant un décalage des travaux d'accessibilité.

Une fois cette mise au point faite, il est demandé une plus grande concertation sur ce type de problématique, afin de ne pas retarder le programme Ad'ap et de pouvoir justifier, notamment auprès des services de la préfecture, des décalages de calendrier.

#### **5) QUESTIONS DIVERSES**

##### **↳ Bilan PLAGES saison 2018**

##### **Réservation des fauteuils PMR :**

- 2 tiralos (1 Pontailiac, 1 Grande Conche),
- 1 fauteuil J.O.B Walker,
- 1 fauteuil à roues fines
- 1 fauteuil a roues larges

⇒ 639 réservations de fauteuils PMR sur la saison 2018 :

- 432 pour le tiralo
- 207 pour l'hippocampe

⇒ 300 locations de bains de soleils à des PMR

⇒ 174 locations de toiles de tentes à des PMR

5 semaines de location de bains de soleils sur la plage de Pontailiac avec un aménagement provisoire, ainsi que le déplacement d'un tiralo sur le site.

##### **↳ Permanence Handicap**

Créée en juillet 2011 à l'initiative du Député-Maire Didier QUENTIN et de la Conseillère municipale Adjointe au Handicap/Accessibilité/Autonomie Eva ROY, la permanence municipale Handicap est ouverte à la Maison des associations les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois, de 14 h 00 à 16 h 00.

Elle accueille, en moyenne, de 5 à 6 personnes rencontrant des difficultés soit au titre du handicap ou de la perte d'autonomie.

Si au départ l'objectif premier était l'écoute et l'information, sous la pression d'histoires de vie complexes, cette permanence a dû s'investir dans l'accompagnement de la personne, pour la création la réactivation de droits acquis, abandonnés par négligence ou absence de motivation, la majorité des personnes n'étant pas en capacité d'exploiter les éléments fournis. Alors que la situation rencontrée nécessitait une action urgente, la personne, par renoncement, pouvait ne pas s'en saisir ni engager une démarche administrative ou juridique, sa volonté ayant été érodée progressivement par une succession d'accidents de la vie.

Face à ce constat, Eva ROY doit jouer de plus en plus un rôle d'interface, de médiation, de saisine des partenaires, voire d'accompagnatrice sur l'ensemble d'une démarche visant à obtenir un droit ou un concours financier. Dans beaucoup de rencontres, Eva ROY devient une sorte de fil rouge que la personne active au gré de l'action engagée.

Pour éviter une aggravation de la situation d'exclusion, Eva ROY est amenée à réaliser certaines démarches afin de donner une réalité au projet de vie de la personne. Ainsi, il convient, dans certains cas, de regrouper et de valider les divers éléments du dossier de demande, une autre fois de saisir des bailleurs sociaux pour identifier un logement accessible sur Royan; ou encore d'activer la procédure accélérée de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, pour rétablir une personne dans l'usage d'un droit ou d'une prestation, non renouvelé dans les délais prescrits.

Plus qu'un point d'accueil et d'information la permanence municipale HANDICAP de ROYAN s'efforce d'offrir une implication plus forte, indispensable pour que la personne puisse s'extraire d'une situation d'exclusion et reconstruire un projet de vie autonome et digne.

## Le rendez-vous d'Eva Roy

*Eva Roy est conseillère municipale en charge du Handicap. Elle assure deux mercredi par mois une permanence à la Maison des associations.*

**C**e mercredi 16 janvier, comme depuis 8 ans, Eva Roy se prépare à recevoir dans la petite salle mise à sa disposition à la Maison des associations le premier des douze rendez-vous annoncés. "Chaque situation est particulière, explique l'élue. Il y a des personnes en situation d'handicap qui travaillent, qui se réalisent dans leurs métiers, qui connaissent amour et amitié et rassurent sur leurs cas, et aussi ceux qui souffrent dans leurs cœurs et physiquement. Je découvre aussi des situations désespérées, une suite d'événements précipitant la personne handicapée dans la solitude et une profonde dépression. Il m'arrive je l'avoue parfois de craquer face à ses injustices de la vie, l'entretien devient douloureux, il faut alors surmonter sa propre peine, établir la confiance, être sincère, et convaincre."

### Bien orienter les personnes

Le premier rendez-vous est là, il débute par l'écoute, une longue et patiente écoute, pour connaître, puis comprendre, puis vient le conseil, la bonne adresse, le formulaire à remplir, le témoignage aussi pour convaincre. Eva Roy, avec son passé professionnel de cadre dans la fonction publique, dispose à cet égard d'une large expertise. "Je suis en contact direct avec toutes les administrations et services affiliés", dit-elle. Car en effet les démarches en liaison avec la Maison Départementale des



Eva Roy, conseillère municipale chargée du Handicap, de l'Accessibilité, de la Politique de la Ville dans son bureau à la maison des associations. © J.-L.G.

Personnes Handicapées (MDPH) sont ressenties comme longues et fastidieuses, il s'agit alors de soulager et d'aider à ses démarches. La liste est longue des aides possibles, de la carte d'invalidité, de carte de stationnement, de priorité, d'allocation d'éducation de l'enfant

handicapé (AEEH) et de compléments, de prestation de compensation du handicap (PCH). ■

**J.-L.G**

Permanence handicap-autonomie - 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, de 14 à 16 heures. Maison des Associations, 61 bis, rue Paul Doumer - 17200 Royan. Téléphone: 05 46 38 46 52.

Mme. ROY précise que la ville n'a jamais eu autant d'attention pour le handicap.

M. MERCERON confirme qu'il reçoit des félicitations lors de ces nombreux déplacements à POITIERS.

M. NOIZET indique qu'il existe sur le marché de nouveaux équipements qui permettent d'être autonome. Il précise que c'était la première fois, en 2018, qu'un groupe d'aveugles venait à ROYAN et qu'il devrait y en avoir plus dans le futur.

Des remarques sont faites sur le stationnement des véhicules sur les trottoirs. Il est demandé à la Municipalité d'être plus intransigeante vis-à-vis de « ces inconscients ». M. CLECH confirme que des instructions en ce sens ont été données à la Police Municipale.

Des carrefours posent problème : durée des feux trop courte pour le passage des piétons, sonorisation trop faible (Poste), trajet difficile à trouver (Girondin; Gare; Piscine; Clemenceau). Il y a également des problèmes de champ visuel sur la rue Gambetta, entre les voitures garées et les passages piétons.

Enfin depuis le changement de gouvernance au sein des taxis royannais, le numéro de téléphone commun, pour appeler un taxi, n'est plus utilisé.

## 6) **CONCLUSION**

Il faut se réjouir de l'engagement ferme de la Ville de ROYAN dans le domaine du HANDICAP et de l'ACCESSIBILITÉ, ainsi que dans la construction de 20% de logements neufs accessibles et évolutifs.

Il est difficile de pouvoir affirmer que tout est bien dans le meilleur des mondes, mais il est certain que la nécessaire reconnaissance de la différence est prise en compte et que les politiques conduites sont en constante évolution.

De même, tous mes collègues élus assurent, chacun à leur manière, une application de cette bonne conduite dans leur domaine de compétences : plage, stationnement, culture, etc.

Souhaitons que cela dure dans le temps et confirme ainsi qu'il fait bon vivre à ROYAN.

### **Eva ROY**

Conseillère Municipale déléguée  
au Handicap, à l'Accessibilité et à l'Autonomie,  
à la Politique de la Ville et Permanences handicap

## **POUR INFORMATION**

### **ACCESSIBILITÉ 2018**

- ↳ **DISPOSITIF BOUCLE AUDITIVE SALLE JEAN GABIN : achat par le Lions'Club du dispositif : 5 546 €**
- ↳ **TOILETTES PMR - SAISON 2018 A PONTAILLAC : coût des travaux réalisés : 50 000 €**
- ↳ **PLAN TROTTOIRS-ACCESSIBILITÉ : coût des travaux réalisés : 283 000 €**
- ↳ **AGENDA D ACCESSIBILITE PROGRAMMEE :**
  - Ecole LA CLAIRIERE : Rampe handicapée, sanitaires – coût : **16 200 €**
  - Ecole LOUIS BOUCHET : Rampe handicapée, sanitaires – coût : **28 000 €**
  - Ecole L'YEUSE : Rampe handicapée, sanitaires – coût : **39 000 €**
  - Ecole JEAN PAPEAU : Rampe handicapée, sanitaires – coût : **32 000 €**
  - Temple MAINE GEOFFROY : Rampe handicapée – coût : **3 500 €**
- ↳ **FOYER DE VAUX : coût : 150 000 €**
  - Amélioration de l'accessibilité dans les appartements
  - Rénovation des salles de bain :
    - Elargissement des « coins douche »
    - Remplacement des bacs à douche, pour les rendre plus facilement franchissables
  - Salon séjour :
    - Abaissement du seuil et remplacement des portes fenêtres, pour faciliter l'accès aux balcons
  - Couloirs :
    - Fil conducteur en peinture sur les mains-courantes de couleur, pour mieux distinguer les directions et les accès aux différents services
- ↳ **TOURISME HANDICAP renouvellement du label - LA GRANDE CONCHE : obtenu en 2017 avec une durée de validité de 5 ans**
- ↳ **PERMANENCE HANDICAP : 200 personnes reçues**



## VOIRIE

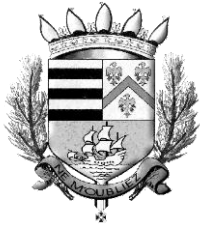
### TRAVAUX 2018

<i>Lieu</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>	<i>Coût en €</i>
<b><u>OPERATIONS MAJEURES</u></b>			
Bd. CLEMENCEAU – 1 <sup>ère</sup> tranche (Bd. de Lattre de Tassigny à Bd. F. Lamy)	Aménagement complet chaussée + trottoirs		670 000
Rue des CENDRILLES	Aménagement complet chaussée + trottoir sur 600 mètres	5 400	450 000
La PUISADE	Création de voirie (1 015 m <sup>2</sup> ) + aire d'accueil (2 520 m <sup>2</sup> )	3 535	295 000
Parvis de l'HÔTEL DE VILLE	Réaménagement	1 825	185 000
Taxiway de l'AERODROME	Couche de roulement + création d'une aire de pique-nique	2 900	148 000
Rue des MERLES	Réfection chaussée (1 120 m <sup>2</sup> ) + trottoirs (900 m <sup>2</sup> )	2 020	107 000
<b><i>Travaux du DEPARTEMENT</i></b>			<b><i>Participation Ville</i></b>
Rue des CHEVREUILS (750 000 €)	Aménagement de voirie (860 mètres) et giratoire, bandes cyclables (1 500 mètres) + espaces verts (1 725 m <sup>2</sup> )	9 930	600 000 Par an ⇒ 2021
Av. REGAZZONI (rue P. Doumer et Rond-point Thibaudeau) + Rampe du VENGEUR (138 500 €)	Mise en accessibilité et revêtement de trottoirs		600 000 Par an ⇒ 2021
<b><u>PLAN TROTTOIRS</u></b>			
Rue André MALRAUX + rue Albert CAMUS	Revêtement de trottoirs	1 478	160 080
Secteur GRAND FIEF	Revêtement de trottoirs	250	
Rue AMPHITRITE	Revêtement de trottoirs	364	
Av. de la LIBERATION	Aménagement plateau surélevé	340	
CAREL	Mise en accessibilité : rampe d'accès	150	
Bd. F. LAMY (résidence les Explorateurs)	Revêtement de trottoirs	123	
Bd. de la REPUBLIQUE, niveau « NORWAY »	Revêtement de trottoir	80	
Av. de PONTAILLAC, niveau Mairie	Revêtement de trottoirs	550	

**VOIRIE**

**PREVISIONS 2019**

<i>Lieu</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>	<i>Coût en €</i>
<b><u>OPERATIONS MAJEURES</u></b>			
Bd. CLEMENCEAU –tranches 2 & 3	Aménagement complet chaussée + trottoirs		1 000 000
Rue Pierre JONAIN	Aménagement complet chaussée + trottoirs avec enfouissement des réseaux	2 288	260 000
Av. des SEMIS	Réfection chaussée + trottoirs (320 mètres)	1 440	160 000
<b><i>Travaux du DEPARTEMENT</i></b>			<b><i>Participation Ville</i></b>
Rue des GARDES	Aménagement de voirie et mise en accessibilité	1 445	600 000 Par an ⇒ 2021
Bd. de l'OCEAN	Réfection et aménagement accessibilité des trottoirs	2 400	600 000 Par an ⇒ 2021
<b><u>PLAN TROTTOIRS</u></b>			
Av. du MAINE GEOFFROY	Création trottoir accessible PMR	255	
Bd. BRIAND	Reprise ponctuelle des trottoirs	Non défini	



ARRÊTÉ

PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

A COMPTER DU 21 JANVIER 2019

HT/FP

ASG n°19.0089

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3,

VU l'article 46 de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et de chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyant la création d'une commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées dans les communes de plus de 5.000 habitants,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : L'arrêté ASG 17.2068 en date du 31 juillet 2017 rendu exécutoire le 04 août 2017 est abrogé. A compter du 21 janvier 2019, la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité est la suivante :

Monsieur Patrick MARENGO, Maire, Président

Madame Eva ROY, Conseillère déléguée au Handicap, à l'Accessibilité, à l'Autonomie et à la Politique de la Ville, Vice-Présidente de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Monsieur, Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint

Madame Marie-Noëlle PELTIER, Adjointe aux Travaux

Madame Marie-José DAUZIDOU, Adjointe à l'Urbanisme, au Logement et au Domaine Communal

Monsieur Philippe CAU, Adjoint aux Affaires Financières

Madame Nelly SERRE, Adjointe aux Affaires Scolaires

Monsieur Didier BESSON, Conseiller délégué Sécurité des Etablissements Recevant du Public

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère déléguée à la Circulation et aux Plages

Monsieur Yves TRICAUD, Directeur Général Adjoint des Services

Madame Christine DEFAUT, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Patrick DEGOUY, Directeur des Services Techniques

Madame Nathalie LEPINOUX, Responsable du Service Urbanisme

Monsieur Philippe PLATON, Responsable du Bureau d'Etudes Bâtiments

Monsieur Freddy KLIMMECK, Responsable du Service H.P.M.E. et du C.T.M.

**Associations :**

Monsieur Didier BILY représentant l'Association des Paralysés de France (A.P.F.)

Monsieur Claude MERCERON, représentant l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens (A.F.T.C.)

Madame Bernadette GIRAUDINEAU, représentant l'Association Valentin-Haüy pour le Bien des Aveugles (A.V.H)

Monsieur Michel BULTEZ, représentant l'Union Territoriale des Retraités CFDT de la Charente-Maritime

Monsieur Jacques NOIZET, représentant l'Association des donneurs de Voix – Bibliothèque Sonore de Charente Maritime

**ARTICLE 2** : La Commission pourra inviter, en tant que de besoin, des personnes qualifiées, et notamment :

- Monsieur le Maire de Saint Georges de Didonne
- Monsieur Hubert THOMAS - Directeur Général des Services
- Monsieur Fabrice STRADY - Responsable des Services Administratifs
- Monsieur Julien YOUINO - Service Juridique
- Monsieur David PASSERAULT - Directeur de la Régie du Port
- Monsieur le Responsable du Service Transport de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Monsieur Christophe VILAIN - D.D.T.M.
- Monsieur Sylvain BELLET - Bureau d'Etudes - Service Voirie
- Monsieur Bernard COLLIERIE - Responsable de la Gestion du Domaine public Communal

**ARTICLE 3** : La Commission est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant de la voirie, des espaces publics et des transports, et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 21 janvier 2019

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 janvier 2019  
Certifié Conforme

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Mairie de Royan le 24 janvier 2019  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

